



## Lycée Privé Provence Verte

Chemin du Prugnon – 83470 SAINT MAXIMIN

Tel : 04 94 86 52 93 / Fax : 04 94 59 78 91

E Mail : st-maximin@cneap.fr

### DOCUMENT D'INFORMATION ACCIDENT SCOLAIRE ANNEE 2017/2018

**Tout accident scolaire est considéré comme un accident du travail, les élèves, (sont déclarés à la MSA comme des salariés agricoles), ont un numéro personnel de Sécurité Agricole dans le carnet de correspondance.**

*Ne pas présenter la Carte Vitale des parents ou la Carte Vitale du jeune car le Lycée n'est pas adhérent à la Sécurité Sociale et **IL NE FAUT PAS FAIRE INTERVENIR DEUX CAISSES DIFFERENTES.***

Les démarches à remplir sont les suivantes :

**Pendant la Consultation, chaque certificat est à rapporter au Lycée par l'élève.**

Le médecin consulté à l'hôpital, en clinique, doit remettre dans tous les cas.

-Un **CERTIFICAT MEDICAL INITIAL**, OBLIGATOIRE, pour la déclaration de cet accident qui sera faite par le Lycée à la MSA, dans les 48 heures après l'accident.

-Un **CERTIFICAT DE DISPENSE**, si nécessaire, soit pour le Sport, soit pour les Travaux Pratiques sur l'exploitation du Lycée afin de prévenir les Enseignants du Lycée.

A la fin du traitement ou de l'arrêt médical, il faut demander en consultation chez le médecin.

-Un **CERTIFICAT MEDICAL FINAL** pour fermer le dossier médical auprès de la MSA.

Le rapporter au secrétariat avec la feuille d'accident de travail tamponnée par le médecin radiologue, pharmacien.....

**S'il y a lieu de PROLONGER ou s'il y a une RECHUTE établi par le médecin**

**Il est obligatoire de faire :**

-Un **CERTIFICAT MEDICAL DE PROLONGATION** ou

-Un **CERTIFICAT MEDICAL DE RECHUTE**

**Après la Consultation, après la fin des soins, l'élève rapporte la feuille au Lycée.**

Si l'élève a besoin de médicaments, de consultations ultérieures, de séances de kinésio....

-Il doit faire enregistrer tous ces frais engagés sur la feuille intitulée « feuille d'accident du travail pour récapituler les actes médicaux » au verso par le praticien, la pharmacie...

-L'élève garde toujours cette feuille pour la présenter à chaque consultation. A la fin du traitement, il rapporte la feuille au Lycée AINSI QUE LE CERTIFICAT MEDICAL FINAL D'ACCIDENT DE TRAVAIL pour l'envoi à la MSA et effectuer le remboursement aux divers intervenants (médecins, radiologues pharmaciens...)

-Un dossier A.T n'est jamais fermé.

-Le praticien effectue une copie de cette feuille et factures et se charge de faire sa démarche (s'il le désire) auprès de la MSA pour obtenir le règlement concernant son intervention.